

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-31 DU 6 FEVRIER 1998

portant nomination de Monsieur Clément
LOKOSSOU en qualité de Directeur
Adjoint de cabinet du Ministère du
Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 97-59 du 20 février 1997 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme ;

SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 février 1998,

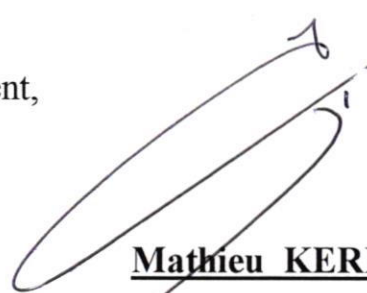
DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Clément LOKOSSOU est nommé Directeur Adjoint de
Cabinet du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

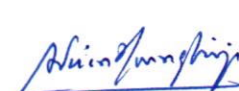
Fait à COTONOU, le 6 Février 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Le premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI. -

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Gatien HOUNGBEDJI. -

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 PM 4 MCAT 4
MF 4 Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 Intéressé 1 JO 1.-